

# La Voie à Suivre

**KiTétsé**

**693**

Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France  
 Tel.: +331 42 08 25 40 • Fax: +331 42 06 00 33 • hevratpinto@aol.com  
 Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France  
 Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • hevratpinto@aol.com



11 Elloul 5771 - 10 Septembre 2011

**Rabbi David Pinto Chlita**

## Le parapet spirituel dans la construction de l'homme

**« Quand tu bâtiras une maison neuve, tu feras un parapet à ton toit, pour éviter que ta maison soit cause d'une mort, de peur que ne tombe celui qui en tombe. » (Devarim 22,8)**

Les commentateurs, et parmi eux Rabbeinou Bé'hayé, s'interrogent sur la redondance dans le verset « de peur que ne tombe celui qui en tombe ». Pourquoi n'est-il pas écrit tout simplement « de peur qu'il ne tombe » ? Aussi, quelle leçon pouvons-nous tirer de ce verset ? Parce qu'il est évident que celui qui construit une maison se verra obligé de placer un parapet sur son toit, pour des raisons élémentaires de sécurité ; que vient nous apprendre ici la Torah ?

En vérité, l'homme doit s'entourer de garde-fous, de barrières, afin de garder ses distances avec la matérialité. En effet, s'il ne se garantit pas contre les appels de la matière mais s'abandonne aux plaisirs des sens, même autorisés, il finira inévitablement par décliner dans sa construction spirituelle.

Or nous voyons parfois des hommes qui baissent de niveau sur le plan spirituel, et souvent, nous sommes persuadés que cette chute est la conséquence d'un péché commis. En vérité, l'homme ne tombe pas forcément à la suite d'une faute, il se peut que ce soit justement parce que son cœur s'est laissé entraîner par la satisfaction autorisée de ses désirs. Or s'il ne se reprend pas et poursuit cette pente descendante, il finira par dégringoler et par subir une mort spirituelle !

La preuve en est l'enseignement de nos Sages (Berakhot 18b) sur le verset (Devarim 17,6) : « C'est sur la déposition de deux ou de trois témoins que sera mis à mort le mort. » Nos maîtres s'interrogent à ce propos : comment prétendre que le mort sera mis à mort ? De deux choses l'une, s'il est mort, comment le mettre à mort, et s'il est vivant, pourquoi le qualifier de mort ? Le verset aurait dû dire : « Le vivant sera mis à mort. » Là-dessus, le Talmud répond : « Il était mort depuis le début. » Le Ba'al Hatourim explique : « Le mort est mis à mort », car les mécréants sont considérés comme morts de leur vivant.

En effet, l'homme qui faute est aussitôt considéré comme mort, lorsque cette faute touche plus particulièrement à la racine de son âme, qui, étant profanée, finit par le quitter. Ainsi dépourvu, l'homme se retrouve à l'état d'animal, un être vivant, animé, mais sans âme, comme il est dit (Kohélet 3,19) : « La supériorité de l'homme sur l'animal est nulle, car tout est vanité. » Et le tuer, c'est attenter uniquement à la vie d'un corps sans âme.

C'est donc le sens de la redondance dans le verset cité plus haut : « De peur que ne tombe celui qui tombe ». Cet homme a d'abord souillé son âme par la faute, et celle-ci l'ayant quitté, c'est la première chute. Puis vient la seconde, lorsque le corps périt à son tour, aussi celui qui ne veut pas en arriver là doit-il s'entourer d'un parapet, afin de ne pas tomber la première fois, comme il est écrit (Vayikra 18, 30) : « Vous garderez Ma garde », que nos Sages ont expliqué comme suit (Moed Katan 5a, Yébamot 21a) : « Faites une garde autour de la Mienne ». Ou encore (Avot 1, 1) : « Faites une barrière autour de la Torah ». Le Rambam explique qu'il s'agit de lois instituées par les Sages afin d'éloigner l'homme de la faute.

Le « Pé Eliahou » écrit dans le même sens qu'on ne doit jamais ces-

ser d'améliorer les traits de son caractère, comme nos Sages l'enseignent (Kinim chapitre 3 , 46) : « Plus les Sages d'Israël vieillissent, plus leur esprit devient clair. » Sachant conserver la beauté de leurs vertus, les Sages gardent toute leur tête, malgré leur grand âge. Mais lorsque les ignorants vieillissent, leur esprit se ramollit, parce que leurs défauts s'accroissent, de sorte que leurs pensées deviennent confuses.

Ainsi, on doit toujours s'efforcer de consolider ses acquis dans l'étude de la Torah et la pratique des mitsvot, de peur d'en arriver à tomber par deux fois, à D.ieu ne plaise. En effet, celui qui ne fait pas l'effort de s'élever, et préfère maintenir sa position, manquera d'ambition et de volonté dans le service divin, il pratiquera la religion sans désir ni plaisir, de sorte qu'il finira par la rejeter avec violence. C'est le sens du verset (Devarim 7,12) : « Ce sera [vehaya], parce que vous écouterez ces ordonnances-là », que Rachi explique ainsi, en citant nos Sages : « Ce sera parce que [ékev] vous écouterez les mitsvot faciles que l'homme à tendance à piétiner avec ses talons – [akevav] ». Celui qui respecte les mitsvot qu'on a tendance à délaisser se garde de la pratique routinière de la religion et des travers de l'habitude qui conduisent finalement au rejet. On veillera donc à pratiquer les commandements dans la joie, puisque « véhaya », dans le texte biblique, indique toujours la joie. La gaieté, le sacrifice de soi, sont cette barrière, ce parapet qui entourent la pratique des commandements et nous permettent de nous élever toujours dans le service divin.

### Proximité oblige

Plus encore, les enfants d'Israël doivent justement veiller aux choses faciles, aux petits détails, du fait de leur proximité avec Hachem. En effet, celui qui est un proche du roi doit être irréprochable en tous points. Aussi ne ressemblons-nous pas aux nations, dans le sens où D.ieu ne regarde, chez elles, que les fautes les plus graves. Mais pour les juifs, même les péchés les plus insignifiants sont comptés, à savoir ce que l'homme a tendance à piétiner, comme le dit le roi David (Psaumes 49,6) : « Je suis enveloppé par le péché qui s'attache à mes talons » – même les fautes qui ne sont que le fait de mes talons sont considérées chez moi comme un péché.

D'ailleurs, la Torah y fait allusion : « Quand tu bâtiras une maison neuve, tu feras un parapet », c'est-à-dire que celui qui souhaite se construire spirituellement devra s'assurer que son corps soit toujours blanc, comme neuf, sans la moindre trace de faute, et il devra s'entourer de garde-fous, de barrières qu'il devra toujours renforcer et consolider. Par exemple, quelqu'un qui bâtit une maison, aussi belle soit-elle, mais omet de construire une barrière, fait courir le risque à toute personne qui s'approche du site de tomber. Il en est de même pour l'homme lui-même. S'il se contente de pratiquer les commandements tels que la Torah les dicte, sans ajouter de barrières ni de protections, sa conduite risque de le mener irrémédiablement à sa perte, car sans garde-fous, la chute est inévitable, c'est comme s'il était déjà tombé. Or la seconde chute n'est que la conséquence de la première : celui qui pratique les mitsvot sans chercher à les consolider avec une clôture d'acier est déjà tombé.

Paris      Lyon      Marseille

19:59      20:49      19:42

21:05      20:49      20:43

Allumage

Fin



### La valeur d'un sou

« Tu auras un eifa entier et juste, pour que se prolongent tes jours sur la terre que Hachem ton D. te donne. » (Devarim 25, 15)

Cet ordre divin en ce qui concerne l'attention à porter à tout risque de la moindre trace de vol a amené aux grands d'Israël de nombreuses questions halakhiques et des hésitations qui concrétisent à quel point « qui est comme toi, Israël » ! C'est bien la caractéristique de l'histoire racontée par le Maguid Rabbi Chelomo Lewinstein chelita.

Le Machguia'h de la yéchiva « Tchibin », le gaon Rabbi Mordekhaï Rimer zatsal (qui a un enfant marié avec un enfant du Rav Eliachiv chelita), s'est trouvé pendant l'Holocauste dans un des camps de concentration, et en ces jours-là, son état de santé ne cessait de s'aggraver. Il souffrait terriblement de la faim, et de surcroît, il était aussi frappé du typhus. Un jour, il sentit que s'il ne mangeait pas quelque chose dans les heures à venir, il allait mourir de faiblesse.

Avec grande difficulté et des efforts héroïques, il réussit à se traîner hors de la baraque, et vit autour de lui seulement de la neige et de la glace. Dans la porte qui lui faisait face apparut l'un des prisonniers du camp, avec à la main quatre morceaux de pain, un trésor extraordinaire en ces jours-là !

Rabbi Mordekhaï comprit que le juif qui était en face de lui avait réussi à se procurer ce pain en le volant à la cuisine, mais il savait aussi qu'il n'y avait aucune chance qu'il lui en donne de son plein gré...

Comme il n'avait rien d'autre sous la main, il rassembla ce qu'il lui restait de force et poussa l'homme qui avait le pain. Celui-ci glissa sur la glace et les morceaux qu'il avait à la main s'éparpillèrent de tous les côtés... Immédiatement, le malade s'empara de l'un des morceaux et s'enfuit...

Ce morceau de pain lui sauva la vie, il guérit de sa maladie, et réussit à survivre à l'Holocauste.

Quand Rabbi Mordekhaï devint par la suite un talmid 'hakham important et connu, il ne cessa de se reprocher le vol de ce morceau de pain dans le camp. Un jour, il eut le courage de rentrer chez le Rav Eliachiv pour lui demander quelle était la halakha : s'était-il bien conduit quand il avait volé ce pain, et que devait-il faire pour racheter cet acte ?

En fait, sa question se divisait en trois sujets :

1. Lui était-il permis de prendre le pain ?
2. Même s'il avait agi correctement, devait-il chercher le propriétaire du pain pour lui payer ce qu'il avait volé ?
3. S'il devait effectivement payer, comment apprécier la valeur de ce morceau – en fonction de sa valeur actuelle, ou de sa valeur d'alors, pendant ces jours de douleur et de pénurie du camp ?

### Le rendre en bienfaits pour le public

A la première question, il répondit que puisque l'autre juif avait quatre morceaux de pain, en prendre un ne mettait pas sa vie en danger.

Donc il ne s'agissait pas de savoir quelle vie avait la préséance, mais seulement s'il était permis de prendre quelque chose à quelqu'un sans sa permission pour sauver sa propre vie.

Là-dessus, la réponse a été qu'on a effectivement le droit de sauver sa vie en causant du dommage au bien d'autrui. C'est pourquoi

il est dit dans la Guemara qu'on a le droit de mettre le feu au champ de blé d'autrui pour se sauver des ennemis qui vous poursuivent et mettent votre vie en danger (voir Bava Kama 20b). Mais la halakha est que celui qui sauve sa vie grâce à l'argent d'autrui doit payer ensuite à ce dernier tous les dommages qui lui ont été causés.

C'est pourquoi il devait payer le montant du vol à celui qui avait été volé. Mais comme il ne connaissait pas l'homme à qui il avait volé le pain, il devait donner cette somme pour les besoins du public, dans l'espoir que l'homme qui avait le pain profiterait lui aussi de cet argent, ce qui représenterait une sorte de compensation.

### Dans le désert, tout est cher

Il restait maintenant la dernière question – combien fallait-il payer : la valeur qu'a le pain aujourd'hui, ou celle qu'il avait dans le camp de concentration ?

Le Rav 'Haïm Kaniewsky chelita a estimé qu'il devait peut-être payer en fonction de la valeur qu'avait le pain là où le vol avait eu lieu. Bien qu'il n'y ait pas à cela de source explicite, on peut amener comme preuve ce que dit le Midrach qui décrit comment Avraham se comportait avec ses invités :

Le Midrach raconte qu'Avraham demandait à tout invité qui mangeait chez lui de remercier le Créateur de la nourriture qu'il avait reçue, et si l'invité refusait, il l'« obligeait » à le faire. De quelle façon ?

Il disait à l'invité : si vous ne voulez pas remercier Celui qui est à l'origine de toute nourriture, parce que vous estimez que ce que vous avez mangé était à moi, vous devez me payer votre repas. Là-dessus, il lui présentait un compte détaillé de tout ce qu'il avait mangé et bu, la somme à payer atteignant des sommes inimaginables.

L'invité était stupéfait de ce calcul, et demandait comment il arrivait à de telles sommes, alors qu'il n'avait mangé qu'un peu de pain et de viande et bu un peu d'eau.

Avraham répondait : « Vous vous trouvez en ce moment dans un désert, et ici tout est bien des fois plus cher que dans un endroit habité. »

En entendant cette réponse logique, l'invité était convaincu qu'il valait effectivement mieux remercier le D. d'Avraham...

Le Rav Kaniewsky déduisait de ce midrach que celui qui s'engage à payer le pain qu'il a mangé dans le désert ne peut pas le faire en donnant la valeur que le pain a en ville, mais il doit payer en fonction de ce que coûte la tranche de pain dans le désert...

## Garde Ta Langue

### Cela s'appelle colporter

Celui qui rapporte les paroles de l'un à l'autre en disant « voici ce qu'Untel a dit de toi », « voici ce qu'Untel t'a fait », « voici ce que j'ai entendu qu'il t'avait fait, ou voulait te faire », même s'il ne s'agit pas de quelque chose de négatif pour la personne en question, même dans la bouche du colporteur, et si on lui posait la question, il ne nierait pas, cela s'appelle pourtant colporter.

(‘Hafets ‘Haïm)

Malheureusement, nous avons l'occasion de rencontrer des juifs qui arrivent à la prière quelques minutes après le début, parfois dans le meilleur des cas, et s'en vont quelques minutes avant la fin, alors que pour arriver au Chemonè Esré ils ont été obligés de sauter de nombreux passages de la prière instituée par la Grande Assemblée. Dans un de ses cours, le Rav Zilberstein chelita a raconté, à propos de la vie de Rabbi Moché Soloveitchik zatsal, qu'un jour était arrivé chez lui un garçon chez qui on avait découvert une maladie grave. Il allait subir une opération, et voulait savoir comment il pourrait se renforcer en ce moment fatidique.

Rabbi Moché Soloveitchik zatsal lui dit qu'il devait se renforcer en deux choses. D'abord, prendre sur lui de faire une « seoudat hodaah », un repas pour remercier Hachem, quand il aurait guéri. Ensuite, et c'était la chose principale, il devait prendre sur lui toute la prière dans sa perfection !

Rabbi Moché expliqua à son élève qu'il ne voulait pas dire qu'il devait désormais se concentrer dans sa prière avec toutes les sortes d'intentions possibles et imaginables.

Il voulait simplement dire qu'il fallait veiller à faire la prière avec la communauté depuis le début, c'est-à-dire les « birkot hachahar », jusqu'à la fin, « Aleinou lechabea'h ». Il ajouta que cette résolution devait porter sur une année entière.

Le jeune malade prit tout cela sur lui, et l'incroyable se produisit. Il guérit totalement de la grave maladie qui l'avait frappé. C'était un miracle !

Alors pourquoi attendre qu'un malheur nous assaille, pour alors nous renforcer dans la prière ? Nous pouvons nous renforcer tout en étant en parfaite santé, jusqu'à cent vingt ans.

C'est peut-être ici le lieu de parler de cette question, et d'interpeller ceux qui viennent en retard et ceux qui s'en vont en avance, pour leur enjoindre de cesser de se comporter ainsi.

Ces personnes doivent se rappeler qu'au Ciel, on les accusera aussi de l'influence que cette conduite a eu sur leurs amis, qui les ont vu arriver en retard à la prière, et les ont imités. Parfois, on peut voir des talmidei 'hakhamim importants qui arrivent en retard à la prière, et ils ont le devoir de se rappeler que les gens les observent et apprennent d'eux à arriver en retard. Il se peut aussi que ce comportement se fixe en eux définitivement, car ils feront un raisonnement a fortiori de la conduite des talmidei 'hakhamim, et ils ne pourront plus se conduire autrement. Tout cela sera sur le compte du premier.

(Barekhi Nafchi)

### *Il verra une descendance*

Rabbi Yissakhar Dov de Belz zatsal avait l'habitude de sortir dans les rues de la ville après le séder pour voir comment se comportaient les gens simples cette nuit-là. De l'une des maisons s'élevait la voix d'un juif simple qui terminait avec enthousiasme la bénédiction « gaal Israël », et immédiatement ensuite il commença le Chemonè Esré.

Le gabaï qui accompagnait le Rabbi éclata de rire.

Mais le Rabbi dit avec émotion :

« Ce juif a juxtaposé la gueoula à la prière, et je suis certain que sa prière sera exaucée ! Il n'a pas d'enfants, et maintenant il verra une descendance. »

### *Je suis prière*

« Keva » – c'est « Akev »

Rabbi Eliezer dit : celui qui fait de sa prière quelque chose de fixe, sa prière ne consiste pas en supplications. Que signifie quelque chose de fixe ? Rabbi Ya'akov bar Eidi a dit au nom de Rabbi Ochiya : « Quiconque ressent sa prière comme un devoir pesant », et l'ensemble des rabbanim disent : « Quiconque ne la dit pas sous forme de supplications ». (Berakhot 29a)

Il me semble que le mot « keva » (fixe) est formé des mêmes lettres que « akev » (talon), car au moment où l'on commence la prière, on attend la bénédiction du « talon », c'est-à-dire la bénédiction « sim chalom », qui se trouve à la fin, en se disant : « Quand est-ce que je vais arriver à cette bénédiction pour terminer ma prière ? » et alors la prière de cette personne est quelque chose de « fixe », et cela se voit à son « talon ».

De même, à propos de l'opinion selon laquelle on ne la dit pas sous forme de supplications, c'est parce qu'on la dit en se dépêchant, alors que si on la disait sous forme de supplications, il faudrait s'y attarder.

(Benayahu)

## Les Hommes de Foi

### *Rabbi Israël Nadjara nous attend*

Rabbi 'Haïm, que son mérite nous protège, avait l'habitude de se rendre d'un endroit à l'autre rapidement de façon miraculeuse. Un jour, dans ce processus, il prit aussi avec lui une autre personne. Voici ce qui s'est passé :

Le gaon Rabbi David ben 'Hassin zatsal était connu comme un grand poète. Il vivait à Mekhnès, très loin de Mogador. Une fois, au milieu de la nuit, Rabbi 'Haïm arriva chez lui, le réveilla et lui dit : « Viens avec moi à Mogador, Rabbi Israël Nadjara nous attend là-bas. »

Rabbi David hésita un peu, car on mettait plusieurs heures pour aller de Mekhnès à Mogador, et il répondit : « Comment pourrais-je y aller, ma femme risque de se réveiller au milieu de la nuit et de voir que je ne suis pas à la maison, elle va avoir peur et cela lui fera du mal ! » Rabbi 'Haïm le rassura en lui disant : « Avec l'aide de Hachem, nous allons partir et revenir rapidement, encore avant que ta femme ait le temps de se réveiller. » Rabbi David était toujours hésitant. Il dit à Rabbi 'Haïm : « Mais je ne peux pas y aller, à cause de ma femme. » Rabbi 'Haïm continua à le persuader : « Je te promets que nous irons et reviendrons et que ta femme n'y verra que du feu. » On passa alors à l'acte. Les deux sortirent de Mekhnès pour Mogador de façon miraculeuse. Là, ils rencontrèrent le poète Rabbi Israël Nadjara zatsal, qui était descendu vers eux du monde de vérité, et ensemble ils chantèrent des chants et des piyoutim. Rabbi Israël Nadjara leur promit de se révéler à eux tous les Roch 'Hodech, pour chanter ensemble. Et effectivement, tous les mois Rabbi 'Haïm allait trouver Rabbi David 'Hassin et ils faisaient ensemble le chemin de Mekhnès à Mogador de façon miraculeuse, pour chanter des chants et des piyoutim avec le poète Rabbi Israël Nadjara zatsal.

[De la bouche de Rabbi Aharon 'Hassin zal, Roch Av Beit Din d'Essaouira, le petit-fils du poète Rabbi David zatsal]

### La récompense d'une mitsva

« Tu laisseras s'envoler la mère, et les petits tu les prendras pour toi » (22,7)

Quelle est la récompense de la mitsva qu'on appelle « chiloua'h haken », laisser envoler la mère pour s'emparer des oisillons ?

Certains commandements ont pour récompense la richesse, et d'autres les honneurs. Qu'en est-il de cette mitsva ? Les enfants pour celui qui n'en a pas. D'où le déduit-on ? « Tu laisseras s'envoler la mère », et quelle est la récompense ? « Et les petits tu les prendras pour toi. » [Devarim Rabba]

Celui qui accomplit une mitsva, D.ieu lui fait du bien et lui accorde la longévité. Hachem dit : « Si vous respectez la mitsva de chiloua'h haken, même si vous êtes stériles et que vous n'avez pas d'enfants, par votre vie, Je jure que Je vous donnerai des enfants ! Car il est dit : « Tu laisseras envoler la mère », si tu fais ainsi « Et les petits tu les prendras pour toi ». »

[Yalkout Chimoni]

### Il fait précéder la guérison à la plaie

« Quand tombera celui qui en tombe » (22,8)

Pourquoi le désigne-t-on comme celui qui tombe ? Il n'est pas encore tombé ! Hachem dit : Je sais que celui-ci tombera à l'avenir, mais je ne souhaite pas que cet accident survienne par ta faute.

Le mérite de la bienfaisance

« Parce qu'ils ne vous ont pas offert le pain et l'eau à votre passage » (23,5)

Les enfants d'Israël avaient-ils besoin des bontés d'Amon ou de Moav ? Durant les quarante années passées dans le désert, ils ont été nourris par la manne, les caillies et le puits de Myriam, les nuées de gloire les protégeaient des intempéries, des assaillants et éclairaient leur chemin.

En vérité, on reproche ici à ces deux peuples d'avoir manqué de savoir-vivre : c'est la moindre des politesses d'offrir à manger et à boire à celui qui est en voyage. Quel châtement Hachem leur réserve donc ? « Un Amonite ni un Moabite ne seront admis dans l'assemblée de Hachem. » Voici la leçon que nous devons en tirer : vois ce que mérite celui qui ne fait pas de bien à celui qui n'en a pas besoin, alors à plus forte raison celui qui refuse d'offrir la charité à celui qui en a besoin !

### La primauté de la bienfaisance

« Et cela te sera compté comme un acte de tzedaka devant Hachem, ton D.ieu. » (24,13)

Pourquoi est-il écrit « devant Hachem, ton D.ieu » ? Trois légions cheminent devant Hachem, qui sont : « La justice (« tsédek ») marche au-devant de Lui » (Téhilim 85, 14) ; « Devant Lui, un feu qui dévore » (Téhilim 50, 3) ; « Devant Lui marche la peste » (Habakouk 3, 5). Quelle est donc la légion la plus importante, et la plus précieuse ? C'est la justice, car il est dit : « Et cela te sera compté comme un acte de tzedaka devant Hachem, ton D.ieu. » La générosité, la bienfaisance se trouvent devant D.ieu.

Rabbi Youdan dit : Tout ceci pour te montrer le pouvoir de la bienfaisance, et pour faire comprendre à ceux qui donnent la charité combien grande est leur récompense, car la bonté se tient elle-même pour eux devant D.ieu comme mérite.

[Midrach Cho'her Tov]

### Collant comme une mouche

« Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek » (25,17)

Qui est Amalek ?

Amalek est l'acrostiche de « Am lek » – un peuple venu sucer le sang des juifs, tel un chien.

Rabbi Lévy dit au nom de Rabbi Chimon ben 'Halafta : « A quoi ressemblait Amalek ? A une mouche qui est attirée par une plaie, ainsi Amalek était captivé par Israël, comme un chien. »

On enseigne au nom de rabbi Nathan : Amalek a parcouru quatre cents parsaoth avant d'attaquer Israël à Refidim, parce qu'il désirait avidement lui faire la guerre, et pour cela il était prêt à parcourir une telle distance.

[Pessikta DeRav Kahana]

## A la lumière de la Paracha

### Lutter contre les appels du mauvais penchant, à tout instant !

« Si tu remarques dans cette prise une femme de belle figure »

Cette loi ne concerne en vérité que les justes qui ne sont pas des serviteurs de Hachem, et la Torah n'en parle qu'en rapport avec le mauvais penchant. Même s'ils ne sont pas exemptés parce qu'ils ne se sont rendus coupables d'aucune faute, il n'en reste pas moins que ces justes ne se sont pas préparés à la guerre, sur le plan spirituel, et n'ont pas consenti à tous les sacrifices dans la lutte contre le mauvais penchant ni agi au-delà de ce qui est strictement nécessaire afin de le combattre. Aussi, devant l'épreuve de la « yefat toar », cette femme non-juive que l'on fait captive pour sa beauté, ils ont aussitôt trébuché puisque en temps de guerre, le mauvais penchant gouverne les combattants.

C'est pour cela que la Torah nous met en garde afin que les justes véritables, les serviteurs de Hachem, en tirent la leçon et voient ce qu'il advient de ceux qui n'accomplissent pas ce travail de fond et qui sont rapidement aux prises avec leur mauvais penchant, qu'ils ne se sont pas efforcés à chasser de leur cœur.

Or nous voyons souvent des hommes qui se lèvent le matin et se dirigent vers le Beit Hamidrach afin d'étudier, mais plutôt que de surmonter leur yetser pendant la prière, comme ils l'ont fait le matin au lever, ils s'endorment au milieu de l'office ou perdent leur temps à bavarder avant la prière.

Ce qu'ils ont gagné en se levant à temps, ils le perdent pendant la prière, car pour combattre le mauvais penchant et l'écarter afin d'en prendre totalement le contrôle, il faut lui mener une guerre perpétuelle, toute sa vie durant. On ne peut se contenter de ces quelques instants où l'on parvient à sortir du lit pour aller étudier, sans plus. Or puisque ces gens négligent de combattre, on découvre rapidement dans leurs actes qu'ils ne sont pas réellement assujettis à la royauté divine, même s'ils parviennent à surmonter leurs instincts de temps à autre.